



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DES BATTERIES YUASA

Préparée selon les directives figurant en Annexe 1 de la publication HSE L62 – Conseils concernant la règle 6 de la réglementation de 1994 sur les produits chimiques (Information sur les risques et sur l'emballage).

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom : Batterie au plomb acide avec valves de régulation

Classification : Batteries à éléments humides, étanches, accumulation électrique

Identification de la substance : N° UN 2800

Pour de plus amples informations, contacter le fabricant :

YUASA BATTERIES FRANCE
Parc d'Affaires
14 rue de Bruxelles
38070 ST QUENTIN FALLAVIER
Tél: 04.74.95.90.90 - Fax: 04.74.95.90.91

2 COMPOSITION

Composant	% en poids ou volume environ	Limites d'exposition dans l'air (mg/m³) O.E.L.
Plomb et alliages de plomb	35	S/O
Composés inorganiques de plomb	40	0.15 mg/m ³ sous forme de poussière dans l'air
Electrolyte – Acide sulfurique (jusqu'à 40 % p/p)	15	1 mg/m ³ sous forme de brouillard dans l'air
Séparateur – Fibre de verre	2	5 mg/m ³ et 2 fibres/ml sous forme de fibres dans l'air

3 IDENTIFICATION DES RISQUES

Acide sulfurique (jusqu'à 40 % p/p)

Irritation et lésions graves des tissus internes en cas d'ingestion, entraîne une irritation oculaire et cutanée et peut provoquer des brûlures et une dermatite.

R35 Risque de brûlures graves (15% et au-delà)

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau (5 à 15%)

Pas de traitement antidote particulier, soutien symptomatique nécessaire.

Pas d'effets retard connus après une seule exposition en dehors des conséquences des lésions tissulaires locales.

Composés inorganiques de plomb

Toxiques par ingestion ou inhalation de poussière, vapeurs ou fumées.

R61 Peut être nocif pour l'enfant à naître

R20 Nocif par inhalation et en cas d'ingestion



R33 Danger d'effet cumulatif

Séparateur de fibres de verre

Les fibres peuvent entraîner une irritation cutanée ou oculaire en cas d'exposition, ainsi que des tissus internes en cas d'inhalation ou d'ingestion.

4 PREMIERS SOINS

4.1 INHALATION

Acide sulfurique: En cas d'inhalation de fumées, évacuer du lieu d'exposition et emmener à l'air libre immédiatement. En cas de difficultés respiratoires, conduire à l'hôpital.

Plomb: Evacuer du lieu d'exposition, rincer la bouche et laver le nez et les lèvres. Conduire à l'hôpital.

Fibres de verre: Si des fibres ont été inhalées, emmener à l'air libre. Si l'irritation persiste, conduire à l'hôpital.

4.2 INGESTION

Acide sulfurique: Rincer la bouche avec une grande quantité d'eau, ne pas laisser avaler. Faire boire ensuite une grande quantité d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Conduire à l'hôpital immédiatement.

Composés de plomb: Conduire à l'hôpital immédiatement.

4.3 EXPOSITION OCULAIRE

Acide sulfurique: Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant l'œil ouvert si nécessaire. Conduire à l'hôpital.

Composés de plomb: Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant l'œil ouvert si nécessaire. Conduire à l'hôpital.

4.4 EXPOSITION CUTANEE

Acide sulfurique: Laver la peau immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer tous les vêtements contaminés, qui devront être lavés soigneusement avant de pouvoir être réutilisés. Retirer et jeter les chaussures contaminées.

Composés de plomb: Laver la peau immédiatement à l'eau et du savon.

5 MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les batteries en cours de recharge peuvent émettre de l'hydrogène gaz qui est fortement inflammable et forme des mélanges explosifs dans l'air entre 4% et 76% et inflammables par une étincelle de n'importe quelle tension, en particulier venant des batteries elles-mêmes.

Les batteries en cours de recharge doivent être isolées de la source d'alimentation avant d'essayer d'éteindre un feu. Pour ce faire, couper l'alimentation avant de débrancher les batteries de la source d'alimentation.



Les batteries en cours d'utilisation font partie d'un circuit électrique. En conséquence, ne jamais utiliser d'eau pour éteindre un feu.

Les batteries endommagées peuvent laisser apparaître la couleur (grise) des plaques négatives. Celles-ci peuvent prendre feu si on les laisse sécher. Ces plaques peuvent être imbibées d'eau après avoir déconnecté la batterie de tous les circuits électriques.

Types d'extincteurs à utiliser: CO₂, Poudre inerte.

Produits de dégradation dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, anhydride sulfurique, fumée et vapeur de plomb, fumées toxiques provenant de la dégradation des matériaux formant le boîtier de la batterie.

Précautions particulières: Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection totalement résistants aux acides.

6 MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Ces batteries sont conçues de façon à ne pas présenter de fuites en conditions normales. Si toutefois l'électrolyte venait à s'écouler d'une batterie pour quelque raison que ce soit, l'absorber avec du sable sec, de la terre ou autre matériau inerte. Ne pas le laisser pénétrer dans les canalisations d'évacuation. Si possible, neutraliser l'électrolyte qui fuit avec de la soude calcinée, du bicarbonate de sodium, de la poudre de carbonate de sodium ou de calcium puis laver à grande eau. Recueillir les matériaux et les placer dans un conteneur inerte étanche pour les mettre au rebut, voir la section 13.

Les matériaux à base de plomb exposés doivent être placés dans un conteneur étanche inerte pour être mis au rebut, voir la section 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Stocker les batteries dans un endroit frais et sec présentant une surface étanche. Les stocker dans un endroit couvert, à l'abri des intempéries. Les protéger des détériorations physiques et d'une exposition à des solvants organiques. Ne pas laisser d'objets métalliques entrer en contact avec les deux bornes en même temps, sous peine d'entraîner une détérioration, de causer des blessures ou de provoquer une étincelle, voir la section 5.

Les batteries de grande taille doivent être manipulées et déplacées en utilisant des moyens mécaniques, afin de prévenir tout risque de blessure.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION DU PERSONNEL

En conditions normales, lorsqu'il n'y a aucune détérioration ni trace visible de dépôt liquide ou solide sur les batteries, celles-ci peuvent être manipulées sans moyen supplémentaire de protection des personnes. En cas de signes de détérioration ou de dépôts liquides ou solides, des gants en caoutchouc et des vêtements résistants aux acides doivent être portés pour manipuler les batteries et les emballages détériorés afin de se protéger contre les effets des électrolytes éventuellement présents. Si de grandes quantités sont présentes, porter des lunettes protectrices contre la poussière et un masque anti-poussière.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Le produit non endommagé est un objet manufacturé contenu dans un boîtier en plastique inerte qui brûle lorsqu'il est soumis à des températures élevées. Certains types de batteries sont fabriqués en plastique ignifugé (FR), voir les caractéristiques techniques.

Les batteries en cours de recharge peuvent émettre de l'hydrogène qui est fortement inflammable et forme des mélanges explosifs dans l'air, voir la section 5.



L'électrolyte est un liquide clair peu ou pas odorant, qui contient jusqu'à 40% d'acide sulfurique dans de l'eau dans une batterie entièrement chargée. L'électrolyte qui fuit peut sécher pour former des taches blanches ou de couleur différente, généralement verte ou marron si les métaux ont été attaqués, qui peuvent être acides. Dans les batteries endommagées, les plaques de plomb peuvent être grises ou marrons, avec plus ou moins de blanc. Les matériaux gris peuvent s'enflammer si on les laisse sécher.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Le produit non endommagé reste stable jusqu'à 60°C, voir la section 9.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Acide sulfurique: DL₅₀ orale: 2140 mg/kg, CL₅₀ chez le rat 0.51 mg/l par inhalation

Composés de plomb: Pas de données spécifiques

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Acide sulfurique: Toxique pour les poissons et les algues. Des concentrations supérieures à 1.2 mg/l sous la forme d'acide sulfurique à 100% peuvent être mortelles pour les poissons. La baisse du pH en dessous d'environ 5 provoquerait la mort de la faune aquatique.

Composés de plomb: Pas de données spécifiques

13 INFORMATIONS RELATIVES A LA MISE AU REBUT

Batteries endommagées et intactes: Les stocker dans un conteneur inerte étanche et les envoyer à une usine métallurgique pour recyclage. Les batteries doivent être traitées comme des déchets spéciaux, c'est pourquoi il convient de contacter le fournisseur qui vous donnera les informations nécessaires.

Electrolyte répandu absorbé: Le placer dans un conteneur inerte étanche. Le traiter comme un déchet spécial. Contacter le fournisseur qui vous donnera les informations nécessaires.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les batteries VRLA (voir la section 1) fournies par Yuasa Batteries France sont **EXEMPTÉES** des exigences:

- 14.1 des réglementations sur les produits Dangereux IATA, 30^{ème} édition, entrées en vigueur le 01/01/96 car elles satisfont la Clause Particulière ICAO A67 en tant que classe 8, Groupe III, UN N° 2800, Batteries à éléments humides, étanches, accumulation électrique
- 14.2 du Code Maritime international sur les produits dangereux (IMDG: International Maritime Dangerous Goods) Amendement 27-94, qui intègre la Clause Particulière ICAO A67, en ce qui concerne les conditions particulières. Les autres conditions générales appropriées s'appliquent.
- 14.3 de la Convention Européenne concernant le Transport International des Produits Dangereux par la Route (ADR).



15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Les batteries fournies par Yuasa Batteries France sont soumises à la réglementation 1994 sur les Batteries et Accumulateurs (Contenant des Substances Dangereuses) et elles sont marquées conformément aux exigences de la prescription 4.

16 AUTRES INFORMATIONS

Pour garantir l'utilisation en toute sécurité des Batteries VRLA fournies par Yuasa Batteries France, les précautions suivantes doivent être prises:

- 16.1 Ne jamais installer les batteries dans une enceinte étanche aux gaz, car des gaz peuvent être émis pendant l'utilisation.
- 16.2 Les batteries doivent toujours être rechargées sur un système de recharge régulé en tension en assurant une aération appropriée, afin d'éviter l'accumulation de gaz inflammables. Contacter votre fournisseur de batteries YUASA qui vous conseillera.
- 16.3 Ne jamais court-circuiter les bornes de la batterie car les étincelles et les arcs produits peuvent blesser le personnel et constituer un risque d'incendie.
- 16.4 Ne pas recharger les batteries au-dessus de 50°C, ni décharger ou stocker au-dessus de 60°C.
- 16.5 Dans des conditions extrêmes de dysfonctionnement du matériel de recharge et/ou de défaillance de la batterie, des conditions de haute tension et de températures élevées peuvent se produire entraînant l'émission de sulfure d'hydrogène (H₂S) toxique. Si vous le détectez à son odeur d'œuf pourri (à des concentrations extrêmement faibles), débrancher le matériel de recharge, évacuer tout le personnel de la zone et bien aérer. Prendre conseil avant d'essayer de recommencer à recharger.